

Rapport sur les orientations budgétaires 2022

INTRODUCTION

A nouveau l'année 2021 a été marquée par un contexte économique fragile. Le niveau de PIB de 2019 a pu être retrouvé fin 2021. C'est dans un contexte économique, social, environnemental et politique incertain que les élus continuent de poursuivre leur programme. C'est aussi aux côtés des services que la recherche de financements est conduite pour permettre de saisir toutes les opportunités afin de satisfaire une qualité des services rendue au Sinagotes et aux Sinagots. Néanmoins, en 2022, les impacts directs de la crise sanitaire devraient être plus limités que les années précédentes.

Cette année sera celle de la concrétisation des projets qui verra, en conséquence, le budget d'investissements augmenter. Les investissements qui ont été ralentis par des chaînes d'approvisionnements déstabilisées ont fait glisser certains projets. Ce sont aussi des délais de réalisations qui ont été bousculés par une forte demande sur les marchés dopés par un plan de relance massif. A certains égards, il nous a été favorable, à d'autres il a rendu plus ardue, l'exécution des travaux ainsi que leur bon déroulement. Cette conjonction de faits conduit à voir s'accumuler en 2022, des dépenses engagées en 2021 par effet de glissement.

Face à l'impact de cette crise sanitaire qui demeure, le CCAS se donne aussi pour mission d'en amortir les effets notamment grâce à son centre social. La maison des habitants ayant ouvert en 2019 sera dotée d'un bâtiment énergétiquement et architecturalement exemplaire pour marquer, à l'entrée de la ville, la solidarité de notre commune. Pensé conjointement avec les habitants, son personnel, il sortira de terre en 2022.

La solidarité est aussi celle auprès des associations qui contribuent à la vitalité de notre commune. En 2021, les subventions ont été attribuées en fonction des besoins et du contexte qu'elles traversaient. Toutes les associations sont différentes et font face à des problématiques qui ne sont pas systématiquement financières. Nous restons attentifs à la santé et au dynamisme de nos associations qui font de Séné ce qu'elle est.

En 2022, la commune poursuivra, avec les habitants, ses actions de mobilisation autour de la collecte patrimoniale et de l'action culturelle, avec la programmation de temps forts pour les 10 ans de Grain de sel. Une action spécifique sera aussi menée pour la réhabilitation du Sinago Le Jean et Jeanne, avec l'inscription d'un investissement conséquent.

Le patrimoine bâti est aussi à préserver pour continuer d'améliorer l'accueil des Sinagotes et des Sinagots. La rénovation thermique de nos bâtiments demeure une priorité du point de vue énergétique et environnemental. En 2022, ce sera le cas de nos écoles mais aussi du complexe le Derf.

Pour anticiper l'avenir climatique, nous devons réaliser des aménagements qui respectent notre environnement et la qualité de vie des usagers. Le projet participatif de la place Coffornic sera réalisé et sera un bel exemple de refonte d'un lieu moins imperméabilisé et plus végétalisé pour mieux vivre à Séné.

Ces orientations budgétaires permettent à Séné de continuer à poursuivre en 2022 un programme de réalisations pour tous les Sinagotes et les Sinagots. Il s'articulera plus que jamais autour des valeurs de solidarité, d'équité et d'humanité tout en défendant l'intérêt général et l'environnement.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DES COLLECTIVITES

Dans un contexte de crise sanitaire, le projet de Loi de finances 2022 est construit sur les hypothèses suivantes

- Une augmentation de 3,6% du PIB contre +6,25% en 2021
- Une inflation de +3,2% contre +2,8 % en moyenne en 2021
- Un déficit public de 5% contre 8,1% en 2021
- Une dette publique de 2 762 Md€ à 114,9% du PIB contre 117,5% en 2020 et 98,1% en 2019
- Un taux directeur de la Banque Centrale Européenne -0,5 % (à 0% depuis 2016) et une annonce de la présidente de la BCE d'une hausse « improbable en 2022 » pour faire face à l'inflation.

ELEMENTS DE CONTEXTE ET PRINCIPES DE CONSTRUCTION DU BUDGET POUR 2022

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

ID : 056-215602434-20220201-2022_02_13_2-DE

1 – PRINCIPES

Les principes de construction budgétaires affichés en 2022 sont :

- La préservation de l'emploi et une recherche constante de l'efficacité des organisations ;
- L'engagement de tous les services dans la recherche d'économie, afin que les dépenses globales de fonctionnement n'augmentent pas ;
- Le maintien du principe de solidarité comme fondement des actions et des politiques tarifaires ;
- La poursuite du travail sur les économies d'énergie ;
- Le dialogue permanent avec les associations et les partenaires de la collectivité autour des questions financières ;
- Le maintien d'un niveau d'autofinancement correct nécessaire aux dépenses à venir d'investissement.
- La recherche de financements actifs auprès des partenaires.

2 - ELEMENTS

- Dotations
 - Des dotations de l'Etat toujours en baisse
 - Des dotations de solidarité communautaire en légère augmentation due à de nouveaux critères d'attribution
- Dépenses
 - Des dépenses de fonctionnement soumises à l'évolution de l'inflation
 - Des dépenses d'investissement soutenues au regard des réalisations en cours
- Recettes
 - Une hausse des recettes d'impôts dûes à la revalorisation des bases fiscales liées à l'inflation, à l'augmentation du parc de logements éligibles à la Taxe foncière et à la dynamique des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)
 - Des recettes d'investissement au regard de l'achèvement des travaux : avec la recherche de subventions auprès de nos partenaires financiers, avec le FCTVA
- Synthèse
 - Une épargne brute importante en 2021 au regard de la DMTO historiquement élevée.
 - Un emprunt plus important en 2022 au regard des investissements

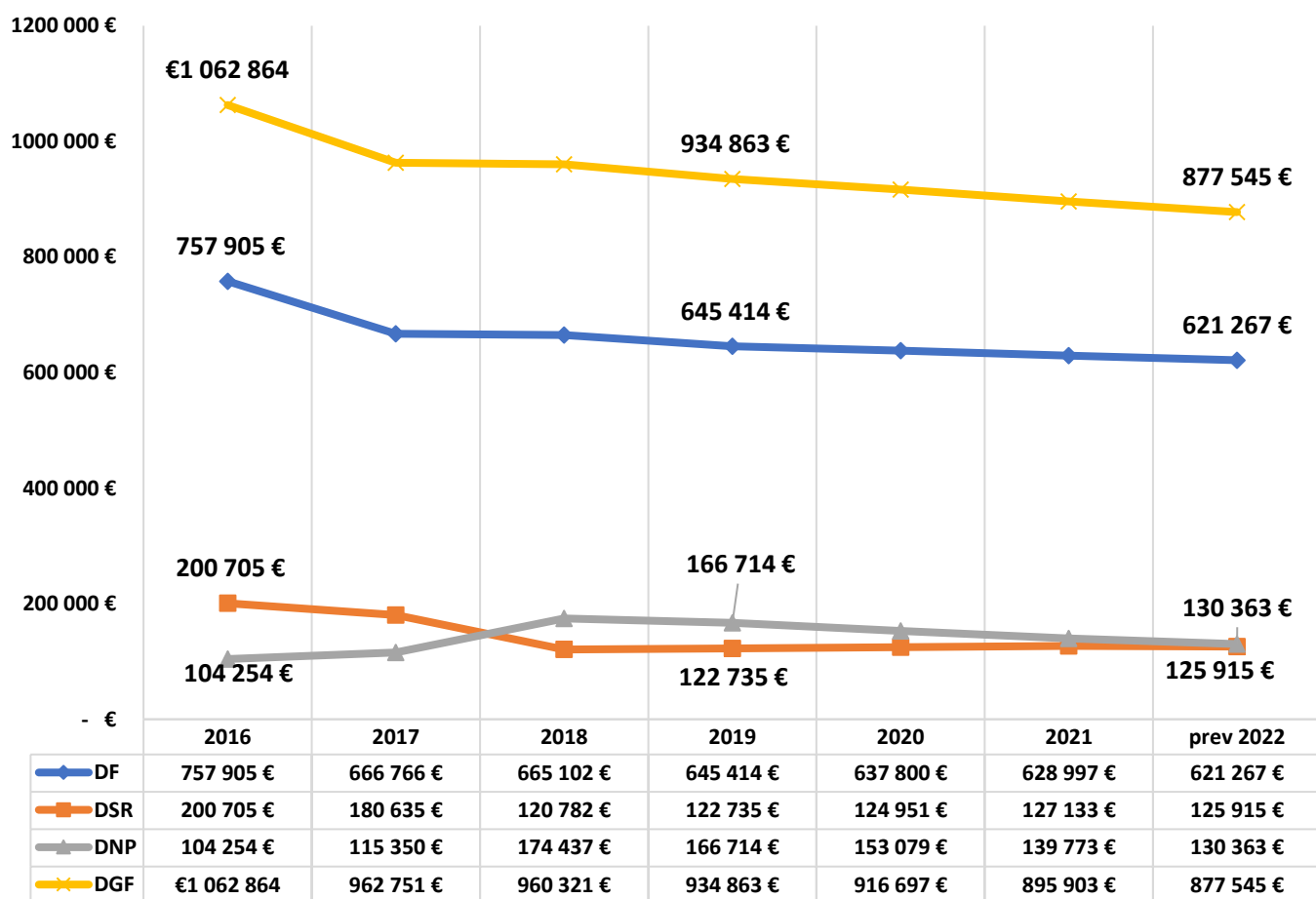
I - DES RESSOURCES PRESERVEES

1 – LES DOTATIONS DE L'ETAT

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera de 877 545€, soit – 18 358€ par rapport à 2021, avec :

- Une baisse de la DGF « part forfaitaire » du fait d'un écrêtement « potentiel fiscal » (– 7 730 €) ;
- Une baisse de la Dotation Nationale de Péréquation « principale » de - 9 410 €, le montant est plafonné à –10 % du montant de la part garantie maximum chaque année ;
- Une petite baisse de la Dotation de Solidarité Rurale de 1 218 €.

Dotation Globale de Fonctionnement et ses trois composantes



2 – LES DOTATIONS COMMUNAUTAIRES :

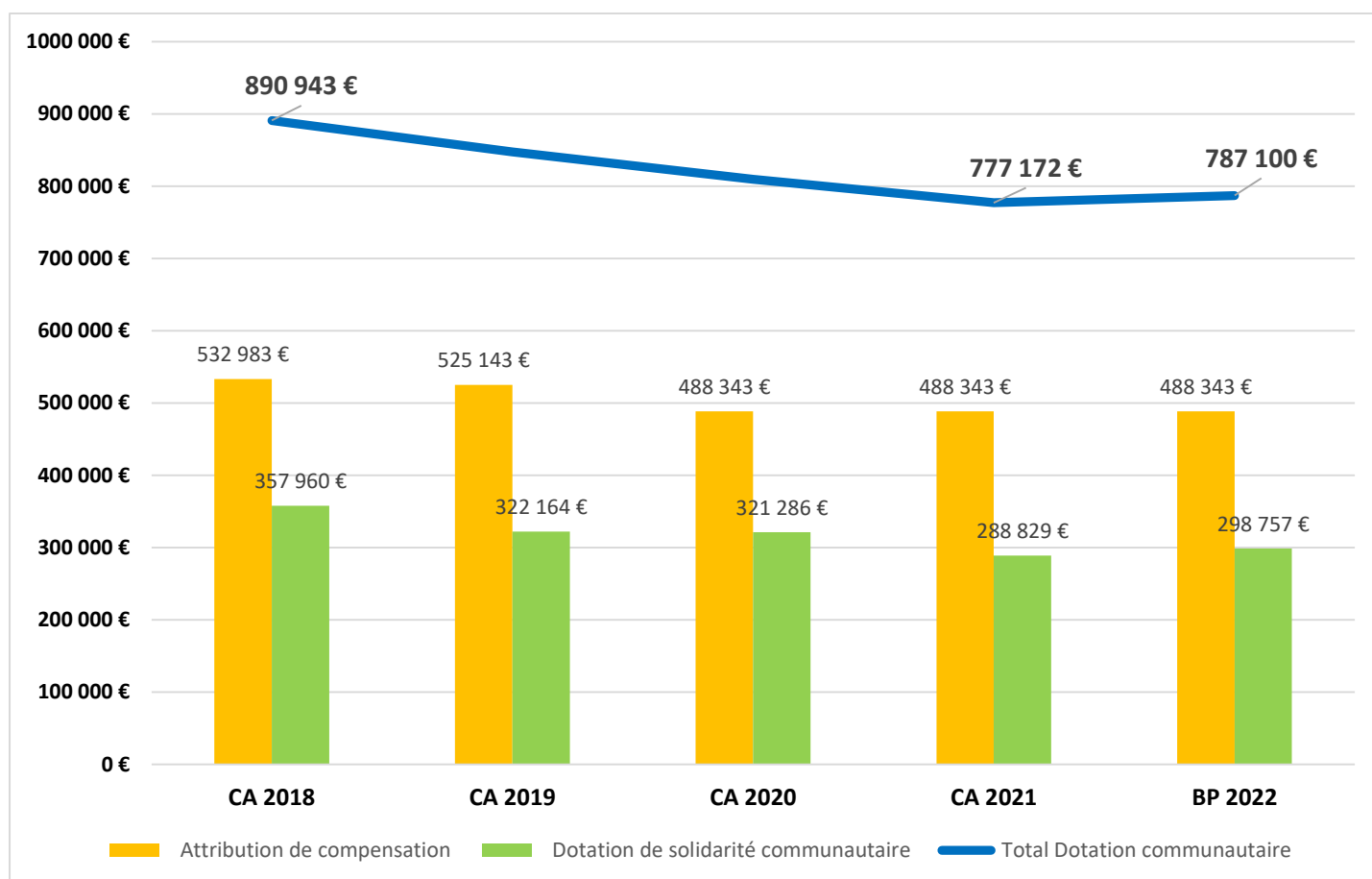
Depuis 2020, l'Attribution de Compensation (AC) s'ajuste annuellement au fonctionnement réalisées par la commune, au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines. Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVA) assurera le remboursement de la baisse afférente.

Concernant les dépenses d'investissement pour la gestion des eaux pluviales, la CLECT du 17 décembre 2021 a acté le montant de la charge pour chacune des communes pour les prochaines années, soit 122 000€.

En 2021, GMVA a lancé sa réflexion sur la mise en place d'un Pacte financier et fiscal, afin de redéfinir les moyens financiers d'action de l'agglomération pour la mise en œuvre de ses orientations.

Dans ce cadre, de nouveaux critères d'attribution sont proposées pour l'attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ceux-ci augmentent, entre autres, le poids de logements sociaux et celui de la voirie.

Evolution des dotations communautaires



	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Attribution de compensation	532 983 €	525 143 €	488 343 €	488 343 €	488 343 €
Dotation de solidarité communautaire	357 960 €	322 164 €	321 286 €	288 829 €	298 757 €
Total Dotation communautaire	890 943 €	847 307 €	809 629 €	777 172 €	787 100 €
Variations	-50 505 €	-43 636 €	-37 678 €	-32 457 €	9 928 €

3 – PRODUITS DE FISCALITE DES ENTREPRISES PERCUS PAR GMVA (pour information)

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

ID : 056-215602434-20220201-2022_02_13_2-DE

Produits de fiscalité d'entreprise perçus par GMVA pour le territoire de Séné

	2018	2019	2020	2021
CFE	498 327€	517 360€	500 557€	505 349€
CVAE	291 947€	323 298€	326 960€	338 852€
TASCOM	225 378€	236 740€	301 386€	226 737€
IFER	15 815€	12 705€	12 696	15 998€
TOTAL	1 031 467e	1 090 103€	1 141 599€	1 086 936€
variation	-2 085€	58 636	51 496€	-54 663€

La compétence économique étant celle de GMVA, ces produits ne sont pas perçus pas la commune.
En 2021, la baisse de la TASCOM est liée à la baisse d'activité des entreprises.

¹ CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

¹ CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

¹ TASCOM : Taxe sur les Surface Commerciales

¹ IFER : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

4 – RECETTES FISCALES

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

ID : 056-215602434-20220201-2022_02_13_2-DE

A – Démographie : Une évolution naturelle sous surveillance

L'évolution naturelle de la population montre un effet ciseau depuis 2017, avec pour conséquence une stabilité fragile de la population, malgré la mise en production de nouveaux logements qui permettent l'arrivée de nouvelles familles. L'effort réalisé sur la production des logements sociaux permet notamment aux plus jeunes d'intégrer un parcours résidentiel.

Ce maintien de population permet le maintien des services, de l'emploi et donc d'une certaine dynamique d'attractivité.

Evolution naturelle de la population : un effet ciseau

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Naissances	76	73	69	74	76	69	59	62	59	52
Décès	69	56	52	64	70	68	75	90	80	78
Solde naturel	7	17	17	10	6	1	-16	-28	-21	-26

Evolution de la population (source INSEE)

	2018	2019	2020	2021	Ecart
Population municipale	8 943	8 949	8 947	8 946	-0,01%
<i>Population comptée à part</i>	<i>374</i>	<i>256</i>	<i>252</i>	<i>255</i>	<i>1,19%</i>
Population totale	9 317	9 205	9 199	9 201	0,02%
Données DGF	9 756	9 644	9 657	9 670	0,13%

Evolution du nombre de foyers fiscaux

	2018	2019	2020	2021	Ecart
Nombre de foyers TH	4418	4437	4498	4575	1,71%
Nombre de propriétaires TF	4613	4642	4699	4802	2,19%
TOTAL	9031	9079	9197	9377	1,96%
Ecart	-29	48	118	180	

B - Une non-augmentation des taux de fiscalité.

Ce rapport d'orientation budgétaire est bâti sur l'hypothèse de la non-augmentation des taux de fiscalité.

L'année 2021 a connu une forte augmentation du taux de l'inflation dans le cadre de la forte reprise économique d'après crise sanitaire : environ +2,5%.

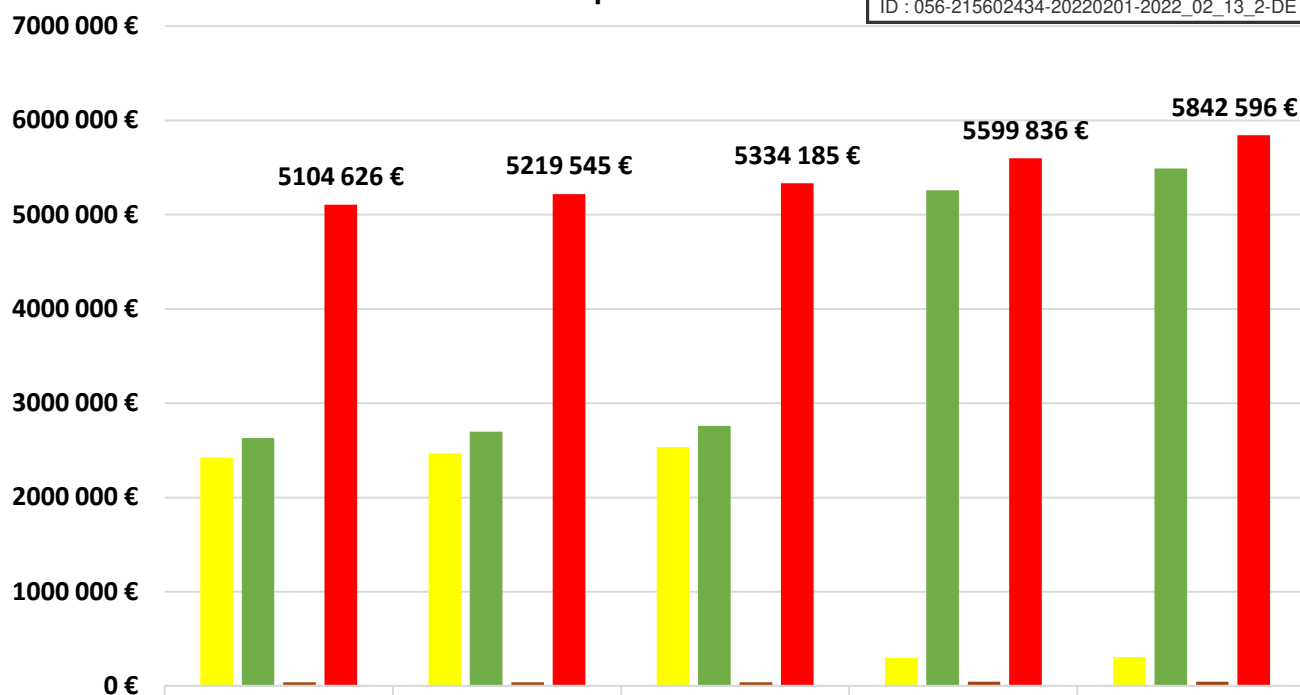
La loi de finances 2022 prévoit d'indexer les valeurs locatives sur le taux de l'inflation constaté de l'année précédente. L'Etat s'est aussi engagé à compenser l'exonération de la taxe foncière sur les nouveaux logements sociaux et ce pendant 10 ans.

Par ailleurs, les recettes fiscales (taxes foncières et résidences secondaires) évolueront aussi par l'intégration de 180 nouveaux logements, ce qui représente une évolution de +2% des bases physiques.

C – Fin de la Taxe d'habitation pour tous les ménages

A compter de 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation sur leur résidence principale.

L'Etat maintient le versement d'un coefficient correcteur permettant à la collectivité de compenser les pertes de recettes liées au versement de la taxe foncière du département, inférieur au montant global de Taxe d'habitation perçu antérieurement.

Evolution des produits fiscaux

TH	2423 549 €	2468 542 €	2535 545 €	298 368 €	305 887 €
TFPB	2630 122 €	2699 046 €	2758 952 €	5257 670 €	5491 365 €
TFPNB	38 551 €	39 458 €	39 689 €	43 798 €	45 344 €
Total PRODUITS	5104 626 €	5219 545 €	5334 185 €	5599 836 €	5842 596 €

D – Impact de la crise sanitaire sur la Taxe Locale sur les Publicités et Enseignes (TLPE)

Pour mémoire, en 2019 a été actée l'augmentation sur 3 exercices des taux de base de TLPE, afin d'harmoniser les taux en cohérence avec le règlement local de publicité mis en œuvre avec les villes de Vannes et THEIX-NOYALO. Celui-ci a en effet pour objectif, entre autres, de réduire l'impact visuel des enseignes, par une incitation à la réduction desdites enseignes voire même leur enlèvement.

Au regard de la poursuite de la crise sanitaire, la collectivité reste attentive à l'évolution de la situation économique en 2022.

Evolution des recettes perçues

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
TLPE	12 627 €	0 €	47 558 €	67 629 €
Variation en valeur	-5 786 €	-12 627 €	47 558 €	20 071 €

5 – LES AUTRES RECETTES :**A – Recettes de gestion**

En 2021, les services ont été moins impactés par la crise sanitaire qu'en 2020. Les recettes n'ont pourtant pas retrouvé leur niveau de 2019, du fait de l'évolution des organisations et des comportements des administrés :

- Retours plus tardifs des spectateurs à grain de sel ;
- Réorganisation des activités pour les jeunes ;
- Moindre utilisation des salles communales ;

- Renouvellement d'exonération de loyers.

Les perspectives d'évolution pour l'exercice 2022 restent prudentes.

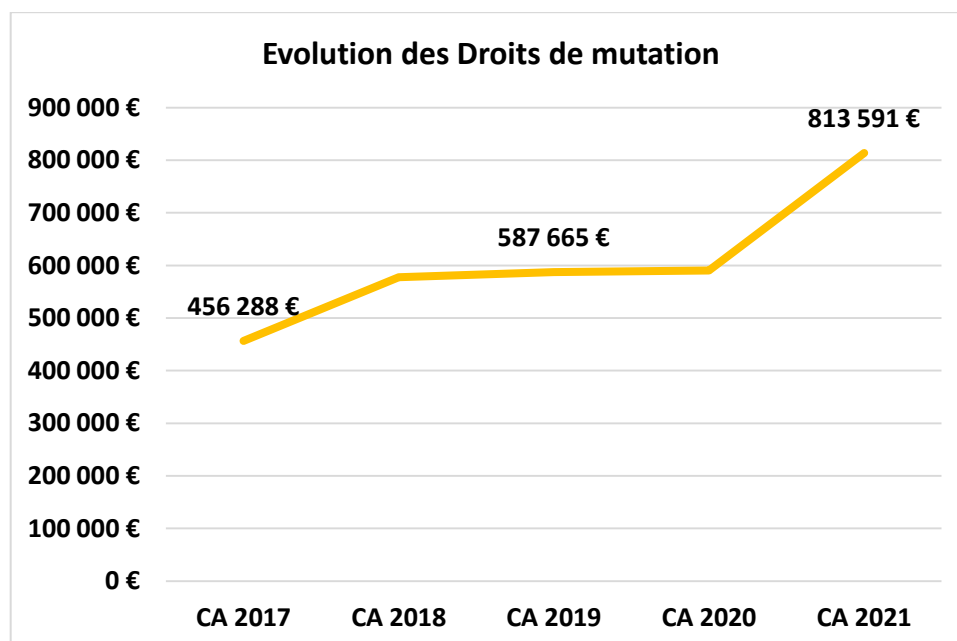
Evolution des autres recettes de gestion

	2017	2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Produits des services	671 635 €	663 312 €	686 044 €	621 771 €	659 325 €	663 570 €
Produits de gestion	83 018 €	74 672 €	63 039 €	53 619 €	63 161 €	70 800 €
Autres produits de fonct. Courant	754 653 €	737 984 €	749 083 €	675 391 €	722 486 €	734 370 €
Variation en valeur	-1 230 €	-16 669 €	11 099 €	-73 693 €	47 096 €	11 884 €

B – Droits de mutations :

La dynamique des droits de mutation s'est renforcée en 2021. Pourtant l'année 2020 avait déjà été exceptionnelle. Le Compte Administratif présentera donc des droits de mutation perçus à hauteur de 813 591 €, soit + 291 000€ par rapport au Budget prévisionnel 2021.

Cette recette dépendant des évolutions de l'économie générale et de la dynamique des cessions immobilières, il est proposé de revenir à une prévision prudente en 2022, soit un montant de 550 000 €.



Pour information, l'évolution des Déclarations d'Intentions d'Aliénée (DIA) reçues en Mairie (qui déclencheront ou non une vente avec des droits de mutations) :

- En 2019 : 202
- En 2020 : 256
- En 2021 : 183

C – Dotations et participations

La signature du Contrat de Territoire Global avec la CAF du Morbihan, en remplacement du Contrat enfance jeunesse, en 2021, a pour conséquences de nouvelles modalités de répartition des montants versées et des calculs de prestation :

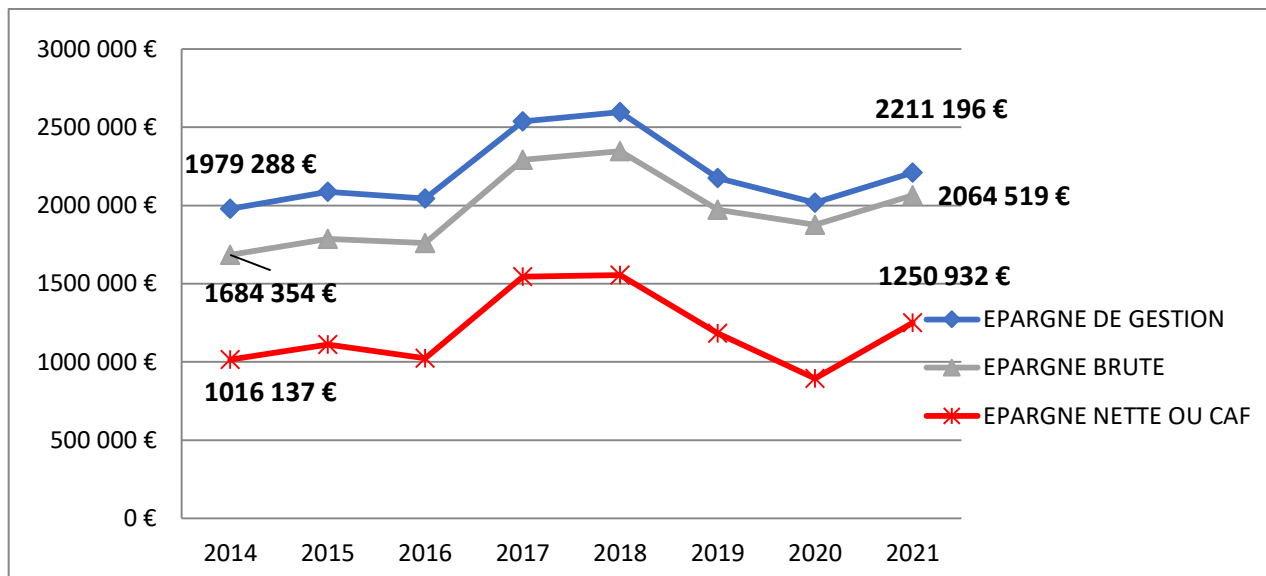
- Reversement direct de la prestation à l'AFCS Ty mouss, pour 17 500€ ;
- Nouveau calcul forfaitaire de la prestation TSL : baisse d'environ 20 000€ ;

En 2022, comme en 2021, l'Etat participera aux dépenses générées par l'organisation des élections présidentielles et législatives.

6 – Synthèse générale des recettes de fonctionnement :

En 2021, Le niveau élevé des droits de mutation et la dynamique de la fiscalité ont permis de compenser les baisses de la DGF des produits de gestion.

Evolution de l'épargne



Malgré le rattrapage des dépenses de fonctionnement (cf ci-dessous), la dynamique toujours plus importante des droits de mutation permet de dégager une épargne nette en augmentation. Ce niveau n'avait pas été atteint depuis la période de baisse drastique des dotations entre 2014 et 2017.

Rappel :

- Annuité de la dette : montant des intérêts des emprunts (661 fonct.) + montant du remboursement du capital (16 invest.)
- Epargne de gestion : Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
- Epargne brute : Epargne de gestion – intérêts de la dette
- Epargne nette : Epargne brute – remboursement de la dette (ou Épargne de gestion – Annuité de la dette)

7 - RECETTES D'INVESTISSEMENT : RECOURS A L'EMPRUNT

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

ID : 056-215602434-20220201-2022_02_13_2-DE

A – Evolution des principales recettes directes

Au vu des travaux réalisés en 2020, les recettes 2021 du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sont de 97 821 €.

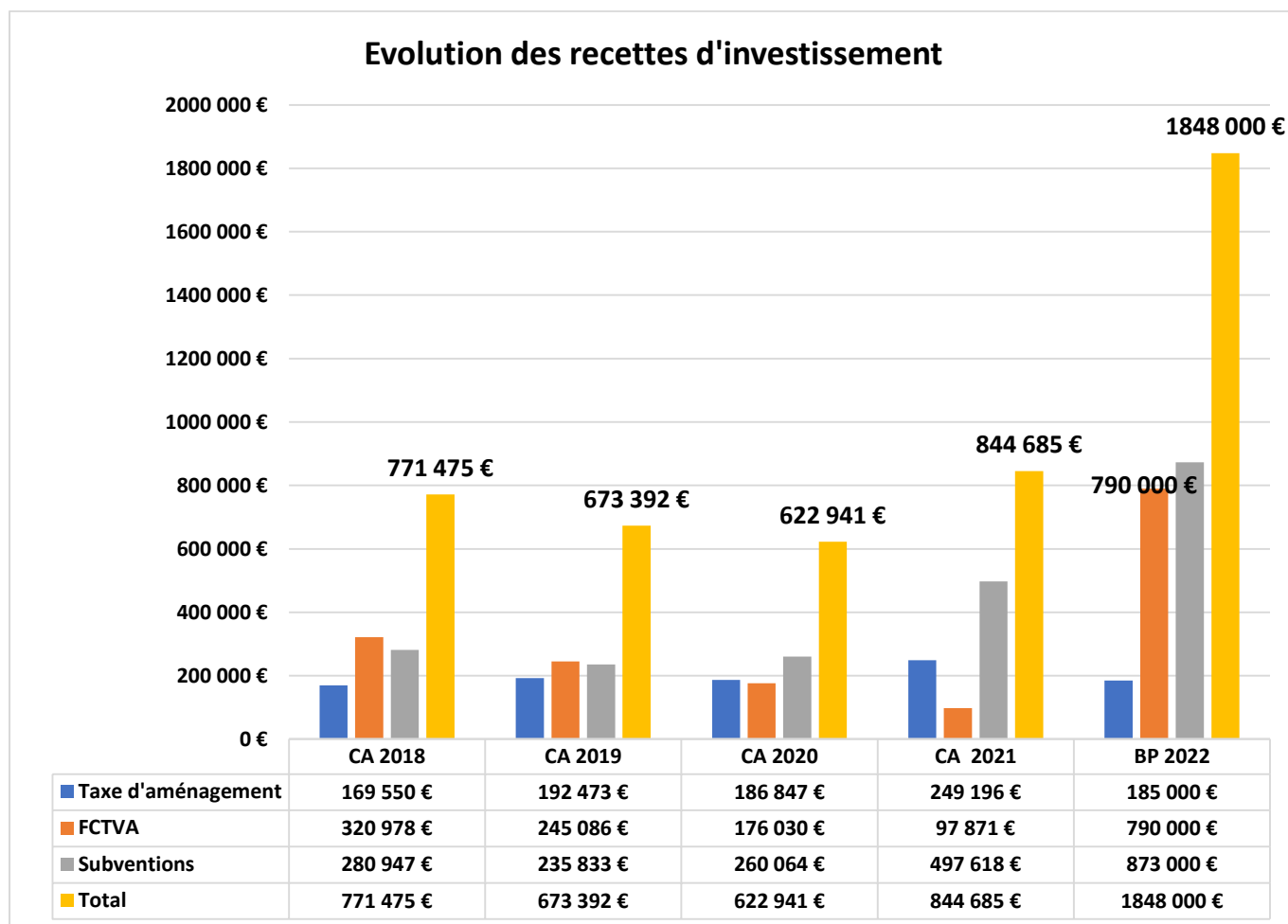
Le montant attendu pour 2022 devrait être aux alentours de 790 000 €, du fait :

- Du montant des travaux 2021, générant 290 000 € de FCTVA ;
- Des travaux des tranches 2 et 4 de « Cœur de Poulfanc » intégrées fin 2021, générant 400 000 € de FCTVA.

Concernant la perception de la Taxe d'Aménagement, celle-ci devrait atteindre 249 196 € en 2021. En 2022, elle devrait se maintenir à 185 000 € du fait du dynamisme d'aménagement du territoire.

Quant à la perception de subventions, l'inscription budgétaire 2022 sera à hauteur des subventions notifiées à ce jour par les différents partenaires, soit 873 000 €. L'objectif est de continuer à solliciter l'ensemble des partenaires pouvant intervenir dans le financement des projets mis en œuvre.

Le montant global des recettes directes attendu est de de 1 848 000 €. Il sera nécessaire au financement de l'enveloppe d'investissement conséquente prévu en 2022 pour un montant de plus de 5,1 M€.



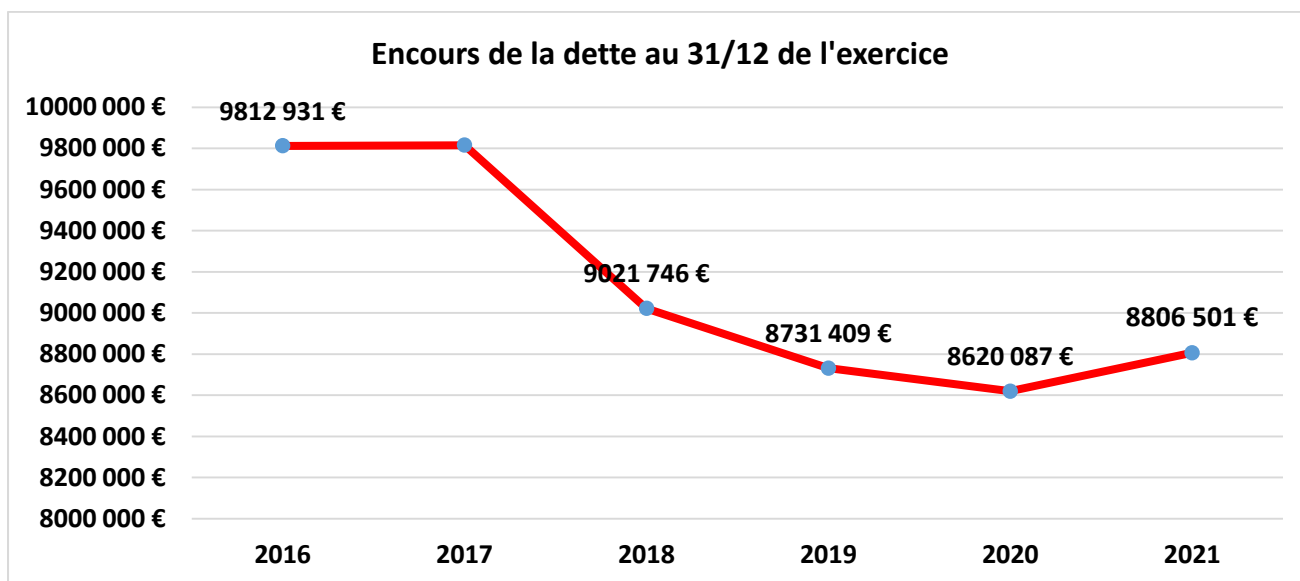
B – La gestion et la structure de la dette

La municipalité maintient ses objectifs du mandat :

- Contenir l'encours de la dette, sur la durée du mandat (en dehors de tout impact négatif de la crise sanitaire) ;
- Recourir à l'emprunt au plus juste des besoins.

Aussi, au vu du PPI 2020/2025, les besoins d'emprunt seront importants sur 3 années (2021/2022/2023), puis régulés.

En 2021, la municipalité a contracté un emprunt de 1 300 000 € qui sera étalé sur 2 exercices : 1 000 000 € en 2021 et un report de 300 000 € en 2022. Un nouvel emprunt d'environ 1,5 M€ devra être réalisé en 2022 afin d'assurer les dépenses d'investissement.



A ce jour, la collectivité ne présente plus qu'un prêt « sensible », signé avec le Crédit Agricole, qui arrive à échéance le 15 juillet 2023.

1. La classification des emprunts de la commune de SENE (voir en annexe), au 1^{er} janvier 2022 :
 - 9 contrats sont codifiés en A1 soit la plus sûre des situations,
 - 2 contrats sont sous surveillance classés en E
2. La courbe des échéances de remboursement
3. La courbe de l'encours de la dette

Le patrimoine : une source potentielle de recettes

La collectivité a finalisé fin 2021 :

- la vente, au Conservatoire du littoral, de terres et d'un bâtiment situé à Brouel Kerstang, pour un montant de 244 445,70 € La réserve des marais de Séné continuera à assurer par convention, la gestion des terres ;
- la vente d'un terrain, place de Coffornic pour l'implantation d'un cabinet médical privé, signé fin décembre pour un montant de 117 000 € abondera le budget 2022.

Elle réaffectera en 2022 une réflexion sur l'usage pour les services du local « Paquier », place de la Mairie.

II - DES DEPENSES CONTENUES

La capacité de la commune à poursuivre ses investissements repose sur une depuis plusieurs années.

C'est pourquoi, il sera demandé aux services de proposer des budgets évoluant en moyenne de +0% hors inflation par rapport à l'année 2019 (année présentant un fonctionnement « normal »), tout en prenant en compte les dépenses supplémentaires induites par la gestion de la crise.

1 – EVOLUTION PAR CHAPITRE

	CA 2018	CA 2019	CA2020	CA prév 2021
Chap 011	1 923 617€	1 909 092€	1 837 800 €	2 050 000 €
Variations	0%	-0,76%	-4,00%	11,55%
Chap 012	4 281 501€	4 277 372 €	4 343 427 €	4 485 317 €
Variations	0,10%	-0,10%	2,00%	3,27%
Evolutions 011	Arrêt des rythmes de l'enfant		Effet COVID	Retour à une certaine normalité de fonctionnement à partir du second semestre Avec une dépense exceptionnelle de 53 000 € de vol de câble électrique
Evolutions 012		Poursuite du PPCR	Progression minimum au vu du retard dans les recrutements et non remplacement pendant la période COVID	Progression du GVT et remplacements/renforcement de services sur années pleines (urba/petite enfance)

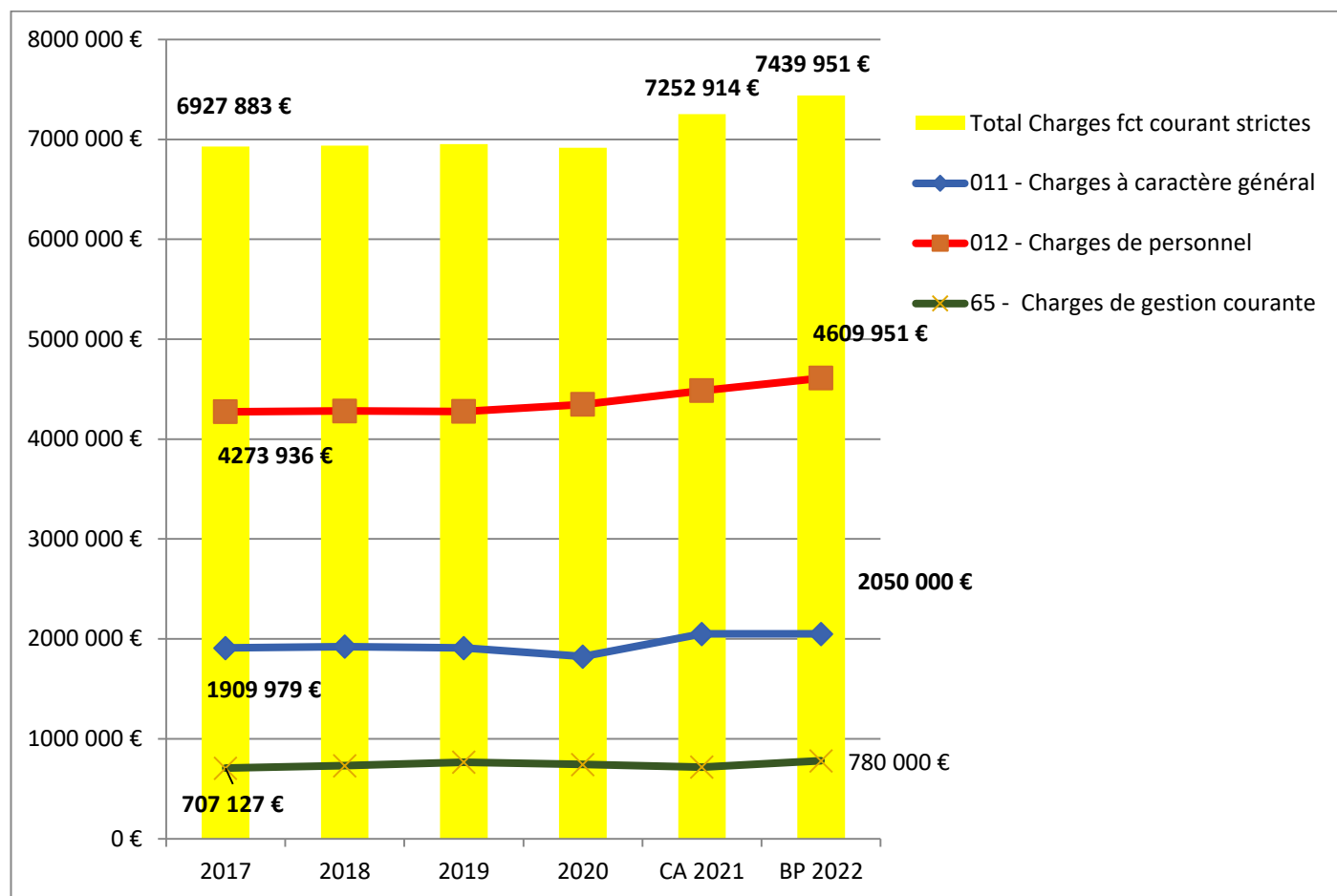
Au cours de l'année 2021, l'évolution des charges de gestion courante est le fait, essentiellement :

- De l'augmentation des dépenses de restauration scolaire, avec l'impact de la baisse des repas produits en 2020 sur le coût des frais fixes (rattrapage sur 2021), l'augmentation du nombre de repas servis par rapport à 2020 et la mise en place de la loi Egalim : + 105 000€ ;
- Du remplacement des câbles volés en 2020 (+54 000€) et de la prise en charge avant remboursement de sinistres sur de nombreux candélabres (+ 15 000€)
- De l'augmentation générale des frais d'entretien du patrimoine communal et des travaux en régie (dont la réalisation de la Venelle Cœur de Pouffanc)
- De l'augmentation du coût des fluides (+30 000€), entre réouverture des services et inflation sur l'électricité et les carburants.

En termes de gestion du personnel, les évolutions suivantes ont été mises en œuvre en 2021 :

- Prise en charge du GVT ;
- Remplacement d'agents absents ;
- Renfort de services.

Evolution des charges de fonctionnement 2017-2022



2 – Les grandes orientations 2022

Comme en 2021, la municipalité projette la réalisation budgétaire de ses orientations, hors contraintes sanitaires.

En matière de **charges de personnel**, des évolutions seront mises en œuvre tant d'un point de vue réglementaire que structurel :

- Renforcement de postes en fonction des besoins des services, notamment en lien avec la vie associative ;
- Mise en œuvre d'évolutions de carrière pour les agents de catégorie C : augmentation des indices de début de carrière pour prendre en compte l'évolution du SMIC, réduction d'un an sur la durée des déroulements de carrière accordée à tous les agents de catégorie C, attribution exceptionnelle d'une bonification d'ancienneté d'un an attribuée à tous les agents relevant de la catégorie C, réduction à 1 an de la durée entre chaque échelon qui sont aujourd'hui de 2 ans etc.... ;
- Evolution de catégorie pour le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture et les auxiliaires de soins ;
- Lancement de la discussion sur la mise en œuvre obligatoire d'outils de protection sociale complémentaire : participation financière à la santé d'ici à 2026, au maintien de salaire d'ici à 2025.

En matière de **participation citoyenne** :

- L'année 2022 verra la validation des premiers projets citoyens ;
- Le plan Vélo, travaillé avec le groupe projet Mobilité, sera décliné, progressivement, avec en priorité des contacts pris avec la Ville de Vannes, GMVA et le Département pour l'aménagement de la route de Nantes et de la route de Kerhuillieu à terme ;
- Les groupes projets pour l'utilisation du complexe Le Derf et l'aménagement des abords poursuivront leurs réflexions sur les organisations à venir et les travaux à mettre en œuvre.

En matière d'accompagnement à la **lutte contre le changement climatique et pour la protection de la biodiversité**.

- Après quelques aléas, le lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de la biodiversité en lien avec le PNR est enfin programmé ;
- Les 3 communes de l'Entente pour la restauration collective, lanceront une action afin que GMVA accélère sa réflexion sur l'accompagnement des productions en circuits courts dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial ;
- L'étude pour la mise place du dispositif d'Obligation Réelle Environnementale sur les terres municipales de l'hippodrome sera effectivement lancée ;
- La participation à des groupes de travail coordonnés par GMVA et le PNR sur la gestion du trait de côte et le Plan d'action et de prévention des inondations (PAPI), la mise en œuvre de la GEMAP ;
- Le lancement de son schéma directeur des eaux pluviales.

En matière d'actions pour le développement du lien social et des solidarités

- Un programme d'animations sera mis en place sur le territoire pour accompagner les 10 ans de Grain de sel,
- Suite au renouvellement de son agrément Centre social, la Maison des Habitants continuera à construire son programme d'actions pour favoriser le lien entre les habitants,
- Après la mise en place à partir du 1^{er} janvier de la tarification à 1€ des repas des familles relevant du QF A, une nouvelle réflexion sera lancée pour la remise à plat générale des tranches de quotients familiaux, au regard de l'évolution sociologique des familles,
- La poursuite des réflexions des élus sur les critères d'attribution des subventions aux associations,
- La mise en œuvre d'action de prévention dans l'accompagnement des enfants, sur le temps périscolaire.

En matière de projets **structurants pour améliorer les services à la population** :

- La commune travaillera au renforcement des liens de complémentarité entre le service enfance Jeunesse et Ty mouss,
- La poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme, avec la finalisation des différents diagnostics de territoire et l'élaboration du PADD pour construire le Séné de demain.

3 – LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

En 2021, la collectivité a été impactée par la reprise économique et ses corollaires : augmentation du coût des matériaux, retard dans les réalisations. De fait, l'enveloppe d'investissement sera seulement de 2,6M€, pour un niveau de réalisation de dépenses à hauteur de près de 60 % du budget prévisionnel.

Notons toutefois que le Plan de relance a facilité la mise en œuvre de dépenses d'investissement non prévues, notamment pour l'informatisation des écoles et pour l'accompagnement des services culturels (aide à l'acquisition de matériel et de livres) à hauteur de 80 000 €.

Elus sur ces engagements, la municipalité poursuit les projets suivants :

- L'aménagement de Cœur du POULFANC ;
- La réhabilitation du complexe Le Derf ;
- La construction de la Maison des habitants ;
- L'installation de la station Sport dans le parc de Limur ;
- Le remboursement de l'Etablissement public foncier régional au titre de l'acquisition du 49 Route de Nantes ;
- La révision du Plan local d'urbanisme.

Le montant des « restes à réaliser » est d'ores et déjà de 455 035 €.

De nouveaux projets seront étudiés/lancés, entre autres :

- Le marché de travaux pour le réaménagement des places de la Fraternité, de la Mairie et de Coffornic,
- Le marché de travaux pour l'aménagement des abords du complexe Le Derf ;
- La programmation de travaux avec GMVA, la ville de Vannes et BSH pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la route de Nantes entre Vannes et Theix ;
- La réfection de la bâche de la salle de tennis ;

- La rénovation du Jean et Jeannes.

Au vu des masses financières engagées, l'enveloppe prévisionnelle 2022 sera de 5,1 millions€, soit l'enveloppe la plus importante du mandat.

4- LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Rappel :

La commune a une capacité financière de 2,8 millions € de travaux en moyenne par an, sans dégradation du taux d'endettement et sans augmentation des impôts.

Afin de maintenir un autofinancement stable, la collectivité doit maintenir une évolution de ses charges de fonctionnement à +1% maximum, hors Charges de personnel.

Les Aléas pouvant perturber la projection financière :

- L'impact de la crise sanitaire sur les versements des dotations de l'Etat à moyen terme
- L'évolution des taux d'intérêt du fait historiquement bas, depuis plusieurs années ;
- L'évolution des droits de mutations, en cas de ralentissement de la demande ;
- Les orientations à partir de 2022 des modalités d'attribution de la DSC.

Plan Pluriannuel d'investissement 2021 pour 2020 à 2025

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
 Reçu en préfecture le 03/02/2022
 Affiché le
 ID : 056-215602434-20220201-2022_02_13_2-DE

Exercices	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Opérations							Somme
Aménagement Cœur du Poulfanc	600 000 €	363 070 €	556 919 €	391 920 €	416 920 €	- €	2 328 829 €
Remboursement EPFR	250 000 €		350 000 €	350 000 €	250 000 €	- €	1 200 000 €
Réhabilitation LE DERFet ses abords	155 588 €	654 610 €	1 400 000 €	998 000 €	- €	- €	3 208 198 €
Rue des Spatules	64 301 €		58 000 €	- €	- €	- €	122 301 €
Voirie Rue de Cariel	58 950 €	441 379 €	- €	- €	- €	- €	500 329 €
Aménagement place Coffornic	- €	10 000 €	380 000 €	- €	- €	- €	390 000 €
Ti Anna et abords Port-Anna	360 753 €	151 500 €	43 000 €	100 000 €	- €	- €	655 253 €
Maison des habitants	16 000 €	105 200 €	1 142 214 €	190 000 €	- €	- €	1 413 414 €
Participation logements sociaux	100 000 €	93 035 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	593 035 €
Parcours sportifs		- €	60 000 €				60 000 €
Budget participatif	- €		20 000 €	30 000 €	40 000 €	50 000 €	140 000 €
Equipement des services	95 000 €	226 604 €	126 500 €	105 000 €	105 000 €	85 000 €	743 104 €
Bâtiments communaux	30 000 €	89 700 €	80 000 €	110 000 €	75 000 €	75 000 €	459 700 €
Bâtiments Ad'AP	50 000 €	20 000 €	40 000 €	40 000 €	80 000 €	- €	230 000 €
Transition énergétique des bâtiments	- €	- €	- €	- €	250 000 €	500 000 €	750 000 €
Equipements sportifs	134 000 €	53 000 €* 53 000 €	144 000 €	25 000 €	135 000 €	15 000 €	506 000 €
Révision du PLU	20 000 €	25 340 €	45 000 €	51 680 €	58 000 €	- €	200 020 €
Réfection de voiries et plan vélo	101 000 €	65 838 €	115 000 €	90 000 €	610 000 €	610 000 €	1 591 838 €
Aménagement portuaire	- €	- €	- €	80 000 €	350 000 €	350 000 €	780 000 €
Acquisition PAQUIER		117 500 €					117 500 €
Cimetière	10 000 €	26 960 €	230 000 €		- €	- €	266 960 €
Réhabilitation bateau Jean et Jeanne			33 600 €				33 600 €
Attribution de compensation GMVA	41 800 €	44 800 €	163 800 €	163 800 €	163 800 €	163 800 €	741 800 €
Autres opérations	65 358 €	114 080 €	20 000 €	188 800 €	218 800 €	188 800 €	795 838 €
Totaux	2 152 750 €	2 602 616 €	5 108 033 €	3 014 200 €	2 852 520 €	2 137 600 €	17 867 719 €

*dont 50 000€ de restes à réaliser qui seront reportés en 2022

II - LES BUDGETS ANNEXES

A – Budget Ports de Séné

Le budget des Ports de Séné reste très fragile dans l'équilibre de sa section de fonctionnement. Il devrait se clôturer avec un excédent d'environ +10 675 €.

Beaucoup de réparation du matériel (bateau et ponton) ont été nécessaires durant l'année tout comme l'intervention de plongeurs pour le dé-ensouillage des blocs et le nettoyage des cales.

En recettes, les redevances de mouillages, en particulier les mouillages temporaires, ont progressé de 12 % et la vente de carburant de + 31%, qui prend en compte de l'augmentation du cours des carburant.

Nombre de litres vendus en 2021 :

- Super : 188 676 L contre 153 975 L 2020
- Gasoil : 102 976 L contre 123 469 L en 2020

La Navix nouveau propriétaire des bateaux-bus du golfe, 1^{er} consommateur de gasoil, ont suspendu leurs achats, dans l'attente d'une intervention de nettoyages des cuves, prévue courant 2022. Ce service est stratégique pour l'équilibre budgétaire de concession de Port Anna.

Le résultat de clôture cumulé est de 238 808 € en fonctionnement.

En investissement, le complément du module accès au portail par les usagers pour la gestion du plan d'eau a été mis en place pour 2 650 €. Cela va permettre aux usagers de faire leurs démarches en ligne (paiement et demandes administratives).

La section d'investissement se clôture avec un excédent de l'exercice de 10 742 € et un excédent cumulé de +151 855 €. La trésorerie de ce budget va servir, entre autres, pour le désenvasement du port qui est toujours en cours de réflexion et l'entretien des cales.

Pour 2022, il a été voté au Conseil Municipal de décembre, l'augmentation des tarifs de redevance mouillage +6,5 % pour les plaisanciers et 2% pour les professionnels. En effet, la diminution du nombre d'AOT de -25 %, l'inflation +2,5 % en 2021, l'évolution réglementaire des frais de personnel, la gestion des cales transférée par le Département (Cales du Badel, de Montsarrac, de Langles) sont des charges qui devront être couvertes par la redevance des usagers. Il est aussi prévu de renforcer l'effectif en période estivale, pour aider à la gestion dynamique du plan d'eau.

Pour information, la Région Bretagne demande à la commune de recréer un nouveau budget annexe pour la gestion du périmètre de la concession portuaire, à compter du 1^{er} janvier 2023.

B - Budget Réserve naturelle

Le budget de la réserve a progressé de 8,5 % tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement. L'année 2021 a encore été une très bonne année autant en entrées qu'en ventes en boutiques.

L'excédent devrait être de 4 000 € contre 4 283 € en 2020.

En section d'investissement, quelques dépenses d'équipement ont été réalisées (éclairage de la salle d'exposition et l'achat d'ordinateur et serveur) pour la somme de 3 658 €.

En 2022, l'objectif est de maintenir cette dynamique.

Concernant les investissements, il est prévu de renouveler des panneaux muséographiques installés dans les observatoires et à l'entrée du site (route, parking et centre nature) pour un montant estimé à 39 200 €. Il est aussi prévu de mettre en place une résidence d'artiste pour produire des œuvres représentant les oiseaux du site pour un montant de 11 600 €. Ces 2 actions pourraient bénéficier de subvention du FEDER à hauteur 60 % et de la DREAL à 20 %.

Annexe

1 - Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart
Dotation forfaitaire	665 102 €	645 414 €	637 800 €	628 997 €	621 267 €	-1,23%
dont Dotation forfaitaire nette	666 766 €	665 102 €	645 414 €	637 800 €	628 997 €	-1,38%
DBase + DSolidarité + Dpéréquatio (effet popul)	10 125 €	-9 536 €	1 252 €	1 156 €	1 927 €	66,70%
Ecrêtement	-11 831 €	-10 154 €	-8 866 €	-9 959 €	-9 657 €	-3,03%
Garantie						
dont Dotation de compensation						
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	295 219 €	289 449 €	278 030 €	266 906 €	265 278 €	1,65%
dont Dotation de solidarité rurale	120 782 €	122 735 €	124 951 €	127 133 €	125 915 €	2,30%
dont Dotation nationale de péréquation	174 437 €	166 714 €	153 079 €	139 773 €	130 363 €	1,08%
Total DGF	960 321 €	934 863 €	915 830 €	895 903 €	877 545 €	-0,38%
Variations en valeur	-2 430 €	-25 458 €	-19 033 €	-19 927 €	-18 358 €	

2 - Evolution de la fiscalité

	2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prév 2022	Evolutions nominales 2022/20 21
Taxe d'habitation				Résid secondaire	Résid secondaire	
Base nominale	17 524 777 €	17 774 277 €	18 263 447 €	2 024 040 €	2 074 641 €	2,50%
Taux	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	
sous-total produits	2 411 145 €	2 458 183 €	2 525 739 €	279 829 €	286 827 €	2,50%
Taxe d'habitation Locaux vacants	12 404 €	10 359 €	9 806 €	18 539 €	19 060 €	2,81%
Taxe sur le foncier bâti						
Base nominale	11 626 240 €	12 077 102 €	12 345 739 €	12 495 183 €	13 074 675 €	4,64%
Taux	22,30%	22,30%	22,30%	37,56%	37,56%	
sous-total produits	2 630 122 €	2 699 046 €	2 758 952 €	4 693 191 €	4 910 848 €	4,64%
Dont ajustement coef correcteur				564 479 €	580 517 €	
Total foncier bâti				5 257 670 €	5 491 365 €	4,44%
Taxe sur le foncier non bâti						
Base nominale	76 338 €	78 134 €	78 592 €	86 729 €	89 790 €	10,35%
Taux	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	0,00%
sous-total produits	38 551 €	39 458 €	39 689 €	43 798 €	45 344 €	3,53%
TOTAL PRODUITS	5 092 222 €	5 207 045 €	5 334 185 €	5 599 836 €	5 842 596 €	4,34%
Variation en valeur	190 373 €	127 116 €	117 445 €	66 809 €	242 760 €	

Le taux du foncier bâti comprend le taux communal de 22,30 % et la récupération du taux départemental 15,26 % soit 37,56 %

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9					
	% de l'encours	81,25 %					
	Montant en euros	7 155 234,88					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	1				
	% de l'encours	16,36 %	2,39 %				
	Montant en euros	1 440 740,10	210 526,00				
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

4 – Ratios –

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

ID : 056-215602434-20220201-2022_02_13_2-DE

RATIOS		2017	2018	2019	2020	2021
CAC(coefficient d'autofinancement courant) un ratio >1 signifie que la collectivité ne parvient pas à dégager un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement de la dette	charges réelles de fonctionnement+annuité en capital/produits réels de fonctionnement	0,84	0,83	0,85	0,86	0,87
RIGID (ratio de rigidité des charges structurelles) mesure le degré de contrainte lié à l'importance des charges difficilement compressibles au delà de 0,5, la collectivité ne dispose pas de la faculté de réduire significativement ses charges de fonctionnement	charges de personnel+contingents et participations+charges d'intérêts/produits réels de fonctionnement	0,52	0,50	0,51	0,49	0,52
CMPF(coefficient de mobilisation du potentiel fiscal) compte tenu de l'incidence de la référence sans strate, on peut considérer qu'un coefficient > 0,8 indique une possibilité réduite de recourir à une augmentation de fiscalité	produit des 4 taxes (commune +CAPV)/potentiel fiscal	0,73	0,76	0,76	0,75	0,76
SUREND1(ratio mesurant le poids de l'endettement) il traduit le nombre d'années de produits de fonctionnement qui seraient nécessaires au remboursement de la dette, s'ils y étaient totalement consacrés au delà de 1,5, l'endettement est jugé élevé	encours total de la dette au 31/12 /produits réels de fonctionnement	1,04	0,94	0,92	0,88	0,93
SUREND 2 (ratio mesurant la capacité de remboursement) il traduit le nombre d'années CAF qui serait nécessaire au remboursement de la dette si elles y étaient consacrées. Au-delà de 10, la capacité de remboursement est faible. Ce ratio peut être rapproché de la durée moyenne de l'encours de la dette. si cette dernière est supérieure, la capacité de remboursement peut être jugée insuffisante	encours total de la dette au 31/12 /CAF brut	4,38	3,84	3,56	4,59	4,27